



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'action Biodiversité se concrétise

Lancée ce printemps dans le parc de Pierre-à-Bot, l'action Biodiversité de la députation verte porte ses fruits au Grand Conseil neuchâtelois ([lien](#)). Deux objets ayant trait à cette thématique ont passé la rampe, alors qu'un troisième a été rejeté. L'engagement de la députation en faveur de la nature et du paysage se poursuivra lors de la prochaine session avec six autres objets.

La création d'une commission parlementaire **Nature** ([lien](#)) est une grande victoire pour la biodiversité neuchâteloise. Le Grand Conseil a en effet estimé qu'il était nécessaire de se doter d'un organe compétent et spécialisé assurant le suivi des questions de protection de la biodiversité, du paysage et des espèces. Cette commission aura ainsi pour tâche de traiter les affaires importantes relevant de la nature. **Clarence Chollet** regrette toutefois que les références à l'agriculture aient été supprimées. Ce domaine est intimement lié à la nature et il semblait logique d'élargir le champ de compétence de la commission également aux problématiques agricoles.

La députation verte se réjouit particulièrement de l'acceptation du postulat de **Diane Skartsounis** « Gardons-nous de subventionner la destruction de la biodiversité ! » ([lien](#)). Le Conseil d'Etat est ainsi mandaté pour évaluer l'impact des subventions cantonales sur la biodiversité. Il n'est en effet plus possible d'accepter que d'une part une partie de l'argent des contribuables soit investie en faveur de mesures qui soutiennent la biodiversité et que d'autre part une autre partie entraîne des répercussions négatives sur les espèces. La Confédération ainsi que d'autres cantons ont déjà entamé une telle démarche. Le Canton de Neuchâtel ne fait que rejoindre ce peloton.

Le rejet du postulat « Ilots de fraîcheur et de biodiversité dans les cours d'école » de la députée **Manon Roux** est décevant, frustrant et insatisfaisant ([lien](#)). Les vagues de chaleur successives de cet été auraient dû suffisamment marquer les esprits des député.e.s pour démontrer l'impérieuse nécessité de végétaliser et de désimperméabiliser les cours d'école de nos villages et villes. En refusant un tel postulat, le Grand Conseil fait le choix que l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques des cours d'école est de la compétence exclusive des communes. Gageons que ces dernières sauront collaborer entre elles pour proposer dans les faits des lieux ombragés et favorables à la biodiversité dans le périmètre scolaire.

C'est par ailleurs à la grande joie de **Fanny Gretillat** que sa motion amendée pour que le poids des véhicules soit intégré dans le calcul de la taxe automobile a passé la rampe ([lien](#)). L'énergie est proportionnelle au poids ; il n'est pas admissible que tous les efforts d'efficacité énergétique soient annihilés par l'augmentation constante du poids des véhicules. Par ailleurs ce dernier est un facteur de dégradation des routes et des ouvrages. C'est donc maintenant la tâche du Conseil d'Etat de revenir avec une nouvelle formule de calcul de la taxe qui incite la population à se tourner vers des véhicules propres et légers sans pénaliser ni les familles ni les artisans.

L'acceptation de la recommandation urgente « Pour une élection complémentaire respectant les principes démocratiques ! » est une grande satisfaction pour la députée verte ([lien](#)). La vitalité de la démocratie cantonale passe par des processus démocratiques lisibles et compréhensibles de la part des citoyennes et des citoyens. Si le Conseil d'Etat suit la recommandation, gageons que la confiance de la population envers le monde politique s'en trouvera renforcée.

Neuchâtel, le 6 septembre 2023